

caution solidaire d'un pret bancaire

Par cazbern, le 24/09/2020 à 14:30

Bonjour

En 2008 j'ai contacte un pret pour creation d'un commerce (agencement, materiel....) aupres d'une banque avec acte de caution solidaire pour moi et mon epouse

suite à une liquidation judiciaire, la banque a fait vallir son droit de caution

suite à plusieurs procedures en justice, j'ai ete condamne à payer cette caution

la decision du tribunal date du 6 novembre 2018

depuis pas de nouvelle de la banque

Pourriez vous m'eclairer sur les delais de prescription, dans mon cas

Tres cordialement

Par youris, le 24/09/2020 à 16:16

Bonjour,

un jugement est exécutoire pendant 10 ans donc dans votre cas, jusqu'en 2028. si vous ne voulez avoir trop d'intérêts à payer, je vous conseille de contacter votre créancier. salutations

Par cazbern, le 24/09/2020 à 16:39

bonjour

je n'ai pas eu de commandement à payer

cdlt